



REGLEMENTS

SPORTIFS

DEPARTEMENTAUX

2017 - 2018

1.	Règles générales	4
1.1.	Licence :.....	4
1.2.	Sur classement pour les jeunes :	4
1.3.	Absence et forfait à une journée de compétition :	4
2.	Championnat par équipes	5
2.1.	Participation des féminines :	5
2.2.	Nombre de phases :	5
2.3.	Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule.....	5
2.4.	Formule de la compétition pour toutes les divisions :	5
2.5.	Équipe incomplète :	5
2.6.	Nombre d'équipes d'une même association par poule :	5
2.7.	Rencontres de classement, titres :	5
2.8.	Dates et heures des compétitions :	6
2.9.	Matériel :	6
2.10.	Juge arbitrage :	6
2.11.	Rôle du JA :	6
2.11.1.	Amendes	6
2.12.	Forfait :	6
2.13.	Transmission des résultats :	7
2.13.1.	Si un problème est rencontré avec GIRPE.....	7
2.13.2.	A défaut de pouvoir être saisi :	7
2.13.3.	Lorsqu'une équipe est exempte :	7
2.13.4.	Dans le cas de forfait :	7
2.13.5.	Dans le cas d'un match nul :	7
2.13.6.	Archivage des feuilles de rencontre :	7
2.13.7.	Amendes	7
2.14.	Joueurs non qualifiés, mauvaise composition d'équipe :	8
2.15.	Montées et descentes :	8
2.16.	Brûlage :	8
2.17.	Classement des équipes dans une poule :	8
2.18.	Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes de la même division : ...	8
3.	Titres individuels départementaux.....	9
3.1.	Les titres disputés :	9
3.2.	Conditions de participation :	9
3.3.	Déroulement des seniors Messieurs :	9
3.4.	Formule de la compétition :	9
4.	Titre par classement.....	10
4.1.	Condition de participation :	10
4.2.	Formule de la compétition :	10
4.3.	Titres disputés :	10
4.4.	Cas particulier des féminines :	10
5.	Critérium fédéral :.....	11
5.1.	Seniors Messieurs	11
5.1.1.	Condition de participation :	11
5.1.2.	Constitution des divisions pour le premier tour : Messieurs.....	11
5.1.3.	Inscription en cours de saison :	11
5.1.4.	Confirmation de participation et forfait :	11
5.1.5.	Montées et descentes après chaque tour :	12
5.1.6.	Déroulement de la compétition dans les deux divisions départementales :	12
5.1.7.	Attribution de points :	12
5.2.	Autres catégories.....	12
5.2.1.	Condition de participation :	12
5.2.2.	Forfait lors d'un tour :	12
5.2.3.	Organisation sportive :	13
5.2.4.	Participation des féminines :	13
5.2.5.	Organisation des tours.....	13

6.	Coupe Jeunes	14
6.1.	Définition	14
6.2.	Formule de la compétition:	14
6.3.	Déroulement de la compétition :	14
7.	Défis Ping 81	15
7.1.	Préambule	15
7.2.	Organisation.....	15
7.3.	Règlement	15
8.	Tournois benjamins - poussins.....	17
8.1.	Conditions de participation.....	17
8.2.	Tableau.....	17
8.3.	Déroulement.....	17
9.	Journée des vétérans	18
9.1.	Conditions de participation :	18
9.2.	Tableau et épreuves disputées.....	18
9.3.	Déroulement de la coupe vétérans catégories A, B et C :	18
9.4.	Déroulement du double et des six tableaux de simples :	19
9.5.	Nombre insuffisants de participants.....	19
10.	Soirée promo-loisir	20
10.1.	Préambule	20
10.2.	Organisation.....	20
10.3.	Participation	20
10.4.	Règlement tournois handicap.....	20
10.5.	Règlement des relais	21
11.	Annexes.....	22
11.1.	Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule :	22
11.2.	Annexes Défis Ping 81 :	22

1. Règles générales

Sauf indications contraires précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les règlements sportifs fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions départementales.

1.1. Licence :

- Extrait des règlements généraux de la FFTT :

CHAPITRE 6 REGLES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre :

Un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « **sans pratique sportive** » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, **avec la mention « en compétition »**.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
 - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
 - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
 - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
 - Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)
- L'application « Smartping » est remplacée par l'application « FFTT »

1.2. Sur classement pour les jeunes :

- Les joueurs ou joueuses des catégories de benjamins à juniors peuvent participer aux épreuves individuelles et par équipes.
- Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

1.3. Absence et forfait à une journée de compétition :

- Les absences, sans justification dans les 48 heures, à une compétition individuelle à laquelle un joueur est inscrit et les forfaits dans un championnat par équipe auquel une équipe doit participer sont sanctionnées par une amende dont le montant est fixé par le Comité directeur.

2. Championnat par équipes

2.1. Participation des féminines :

- Les féminines sont autorisées à participer au championnat par équipes masculin. dans toutes les divisions départementales à raison de deux au maximum par équipe ; cependant, une équipe composée que de féminines et déclarée comme telle pourra participer au championnat départemental ; elle devra tout au long de la saison ne comporter que des féminines.
- Seul les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves par équipes

2.2. Nombre de phases :

- La compétition se déroule en deux phases dans toutes les divisions.

2.3. Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule

- Voir annexes (11.1) de ce règlement

2.4. Formule de la compétition pour toutes les divisions :

- Les rencontres se disputent par équipes de 4 joueurs : désignés par A, B, C, D pour une équipe et par W, X, Y, Z pour l'autre équipe. L'ordre des parties est : Double CD-YZ, A-W, B-X, C-Y, D-Z, Double AB-WX, A-X, B-W, D-Y, C-Z, A-Y, C-W, D-X, B-Z. Toutes les parties sont jouées. **Le placement des joueurs pour les simples est libre mais la composition des doubles est imposée** (premier double C et D contre Y et Z, deuxième double A et B contre W et X).
- Les rencontres se disputent sur deux tables **identiques**.
- **La feuille de rencontre imprimable avec les doubles décalés est disponible sur le site du CD81.**
- **Les feuilles de rencontres carbonées ne seront acceptées que pour une composition d'équipe sur une équipe « exempt » ou un forfait.**

2.5. Équipe incomplète :

- une équipe de trois joueurs est autorisée à jouer. Les trois joueurs devront participer effectivement à la rencontre. Les équipes dont seulement deux joueurs ou moins auront participé effectivement à la rencontre perdront la rencontre par pénalité.
- **Une équipe de trois joueurs contre exempt gagne sa rencontre 10-0.**

2.6. Nombre d'équipes d'une même association par poule :

- Deux équipes d'une même association sont autorisées dans chaque poule ; cependant, en dernière division départementale, dans la mesure où il n'est pas possible de faire autrement, une troisième voire une quatrième équipe pourra être acceptée, les deux équipes de la même association doivent se rencontrer au plus tard lors de la 4ème journée de la phase. Si, en dernière division départementale, une poule contient plus de deux équipes de la même association, elles devront se rencontrer, elles aussi, au plus tard la 4ème journée de la phase.

2.7. Rencontres de classement, titres :

- Lorsqu'une division comporte deux poules de cinq ou six équipes, il sera organisé par phase des rencontres de classement entre les premiers et les seconds d'une part, troisièmes et quatrièmes et éventuellement cinquièmes et sixièmes d'autre part de chaque poule. Lors de la première journée, les premiers, troisièmes et cinquièmes seront opposés aux seconds, quatrièmes et sixièmes éventuels ; lors de la deuxième journée, les premiers, seconds, troisièmes, quatrièmes, cinquièmes et sixièmes éventuels de chaque poule se rencontreront entre eux. Les classements seront établis en considérant que les premiers et seconds d'une part, troisièmes et quatrièmes, cinquièmes et sixièmes d'autre part forment trois poules de quatre équipes en prenant en compte, pour les équipes qui se sont déjà rencontrées dans les poules préliminaires, les résultats de ces rencontres.
- Une journée de titre sera organisée en fin de **saison** dès lors qu'une division comportera **deux poules en phase 2** dont l'une au moins sera de sept équipes. **Cette journée de titre opposera les équipes premières de chaque poule. A la réunion de mise en place des poules de la phase 2, la CSD procédera à un tirage au sort pour définir l'organisateur de cette rencontre entre les vainqueurs de poule de chaque division. Cette information sera inscrite sur le calendrier de la phase 2.**

2.8. **Dates et heures des compétitions :**

- En début de phase, chaque équipe indique à quelle heure et quel jour elle désire recevoir en choisissant entre le samedi (début de rencontre entre 15h et 20 heures) ou le dimanche début de rencontre à 9 h 30 ou à 14 h 30. Le choix pourra aussi porter sur le vendredi (début de rencontre à 20 heures ou le samedi matin (début de la rencontre à 9 h 30) mais dans ces deux derniers cas, les équipes adverses auront huit jours après l'élaboration du calendrier pour accepter ou non ce choix (un choix le samedi après-midi ou le dimanche devant être proposé en recours). Les dates choisies seront portées au calendrier et deviendront alors dates officielles.
- Ponctuellement, les rencontres pourront être reportées jusqu'au dimanche 17 heures qui suit la date officielle de la rencontre. Si les deux équipes sont d'accord, la Commission Sportive Départementale devra être informée de ce report au plus tard **la veille de** la date officielle de la rencontre.
- De même, les rencontres pourront être avancées si les deux équipes sont d'accord, la CSD devra être informée avant le début de la rencontre.
- Les reports au-delà du dimanche suivant la date officielle ne pourront être accordés par la CSD que dans les cas très exceptionnels.

2.9. **Matériel :**

- Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées en **PLASTIQUE** et sur des tables **identiques** homologuées par la FFTT. Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association recevante, qui doit prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la rencontre.

2.10. **Juge arbitrage :**

- Dans toutes les divisions départementales, à défaut de juge arbitre désigné par le Comité Départemental ou d'un JA1 volontaire, le rôle de juge arbitre sera tenu par une personne licenciée de l'association recevante. A moins que l'équipe qui se déplace exige que ce rôle soit tenu par un JA officiel ou par le capitaine de son équipe (joueur ou non) licencié de son association.

2.11. **Rôle du JA :**

- Il doit contrôler les licences, s'assurer qu'elles correspondent à la saison et à la phase en cours, et qu'elles comportent la mention « certificat médical fourni » ; il doit mentionner au dos de la feuille de rencontre, rubrique « rapport du JA » le cas de la licence porterait la mention « ni entraînement ni compétition », qu'un certificat médical a bien été montré. Il est tenu de vérifier qu'il n'y a pas plus d'un muté par équipe, d'interdire au joueur n'ayant pas pu justifier d'un certificat médical de jouer, et de remplir ensuite la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, il indiquera au dos de la feuille, sous la rubrique « rapport du JA », toutes les anomalies qu'il aura constatées ; il indiquera les cartons attribués aux joueurs, il fera signer les capitaines des deux équipes et indiquera leur numéro de licence, il signera lui-même la feuille de rencontre en vérifiant qu'il a bien indiqué son numéro de licence, son nom et son adresse. Il donnera une feuille à l'association qui s'est déplacée et une feuille à l'association recevant.

2.11.1. **Amendes**

L'association du juge arbitre se verra infliger une amende dans les cas suivants :

- feuille mal remplie **ou non-conforme au championnat départemental du Tarn** : 5 €
- non-vérification des licences, licence non valide acceptée, deux joueurs mutés acceptés (sans en faire mention au dos de la feuille), joueur ayant la mention « ni entraînement ni compétition » sur sa licence sans indiquer au dos de la feuille qu'un certificat médical a été présenté : 5 €

2.12. **Forfait :**

- Dans le cas de forfait sur ses tables, l'équipe « forfait » devra rembourser les frais de déplacement de l'équipe visiteuse si elle s'est déplacée.
- Dans tous les cas, une équipe ayant déclaré forfait devra s'acquitter d'une amende de **30 €**.
- L'équipe non forfait devra remplir une feuille de rencontre indiquant les noms des joueurs prévus pour cette rencontre et en mentionnant pour l'équipe adverse « équipe non présentée. » Le capitaine indiquera au dos le jour et l'heure à laquelle il a été prévenu de l'absence de l'équipe ou

bien, qu'une heure après l'heure prévue pour le début de la rencontre, l'équipe ne s'est pas présentée et n'a pas prévenu de son absence.

2.13. Transmission des résultats :

- Il est demandé au club d'utiliser la dernière version de « GIRPE » (<http://www.ffit.com/girpe/>) qui permet une télétransmission rapide de tous les résultats vers SPID.
- **Avertir le responsable du championnat en cas de :**
 - **match nul.**
 - **d'annotation du juge arbitre au verso de la feuille de rencontre.**

2.13.1. Si un problème est rencontré avec GIRPE

- Il est demandé aux clubs qui reçoivent et qui le peuvent de saisir les feuilles de rencontre dans « l'espace mon club » avant le lundi 10 h. Pour les autres les résultats doivent être saisis sur le site de la FFTT (rubrique Championnat par équipes), par l'équipe recevant, entre le samedi 18 heures et le lundi 10 heures.

2.13.2. A défaut de pouvoir être saisi :

- Ce résultat devra être communiqué au responsable du championnat par équipes:
- La photocopie de la feuille de rencontre double décalé, signé, doit être transmise par courrier, et reçu au plus tard le mercredi ou par courriel (recto verso) avant lundi 12h00.

2.13.3. Lorsqu'une équipe est exempte :

- Le responsable du club ou celui désigné en début de phase, devra faire parvenir la composition de son équipe au responsable **du championnat par équipes.**
 - Par courriel avant le Lundi 12h00
 - Par courrier réception de la feuille de rencontre avec la composition de son équipe au plus tard le Mercredi.
 - **Si saisi sur SPID avertir le responsable du championnat, pour qu'il vérifie et rentre le résultat de la rencontre.**

2.13.4. Dans le cas de forfait :

- L'équipe non forfait doit envoyer la feuille de rencontre indiquant que l'équipe adverse ne s'est pas présentée au responsable de la commission sportive
- Par courriel : photocopie (recto verso) de la feuille de rencontre.
- Par courrier réception de la feuille de rencontre au plus tard le Mercredi

2.13.5. Dans le cas d'un match nul :

Seulement si problème de transmission sur SPID et feuille de rencontre non visible sur SPID WEB :
L'équipe recevant devra faire parvenir la feuille de rencontre (recto verso) au responsable de la commission sportive

- Par courriel : photocopie (recto verso) de la feuille de rencontre.
- Par courrier réception de la feuille de rencontre au plus tard le Mercredi

2.13.6. Archivage des feuilles de rencontre :

- Le responsable de l'association ou de l'équipe recevant devra archiver les feuilles de rencontre (recto verso) (photo copie si nécessaire) et la garder au moins un mois après la fin de la phase

2.13.7. Amendes

- En cas de non transmission dans les délais (par téléphone ou par mail), l'association fautive aura, dans chaque cas, une amende de 5 €.
- En cas d'utilisation d'une feuille non réglementaire ou l'envoi d'une feuille mal remplie, l'association recevant (qui aurait dû fournir une feuille réglementaire) se verra infliger une amende de 5 €.

2.14. Joueurs non qualifiés, mauvaise composition d'équipe :

- Dans le cas où un joueur non qualifié (deuxième joueur muté, joueur brûlé, joueur non licencié, joueur sans certificat médical...) aurait participé à une compétition, ainsi que dans le cas d'une mauvaise composition des doubles, la sanction appliquée par la commission sportive sera la perte de la rencontre par pénalité : 0 point rencontre avec le score de 0/14 dans toutes les divisions.
- Exception faites pour un club nouvellement créé et n'ayant qu'une équipe de joueur muté.

2.15. Montées et descentes :

- A l'issue de chaque phase s'il n'y a pas eu de « rencontres de classement » organisées, les premiers de chaque poule de chaque division accèdent à la division supérieure. S'il y a eu des rencontres de classement organisées, dans le cas de deux poules de cinq ou six équipes (voir article 7 du championnat par équipes) les deux premiers des rencontres de classement accèdent à la division supérieure.
- A l'issue de chaque phase, le dernier d'une poule de **7 ou 8** équipes, descend en division inférieure à moins qu'il ne soit pas possible d'avoir une montée de division inférieure pour le remplacer.
- Les descentes dans chaque division pourront avoir lieu en fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur.
- Si à l'issue d'une phase, une équipe première de sa poule, désignée pour accéder à la division supérieure ne peut accéder à cette division ou refuse cette accession, c'est l'équipe classée immédiatement après celle désignée qui accédera à sa place. Si cette équipe ne peut pas ou ne veut pas accepter, on maintiendra une équipe supplémentaire en division supérieure (même si c'est la **dernière** de la poule) Si toutes les équipes ont été maintenues en division supérieure, la montée sera proposée aux équipes de la division dans l'ordre de leur classement final.
- Si après avoir maintenu toutes les équipes, une poule se trouve incomplète, la montée sera proposée à une équipe deuxième de poule en division inférieure. Si il y a deux poules, on les départagera conformément à l'article 8 Titre 1 chapitre II des règlements fédéraux, puis aux équipes de la division inférieure dans l'ordre de leur classement.

2.16. Brûlage :

- La règle indiquée dans les règlements fédéraux s'applique. Titre II, chapitre 1, articles II.112.1. , II.112.2, II. 112.3.

2.17. Classement des équipes dans une poule :

- La règle indiquée dans les règlements fédéraux s'applique. Titre I, chapitre 2, Articles I.201 ; I.202 ; 202.1.

2.18. Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes de la même division :

- La règle indiquée dans les règlements fédéraux s'applique Titre II chapitre 1, article II.109.

Responsable du championnat par Equipe

M. Jean-Yves CAILLOT
37 Bis Avenue du VACAYRIAL
81370 SAINT SULPICE LA POINTE.

Téléphone : 06.29.87.35.66 Répondeur ou SMS - **Courriel** : j.caillot.2@free.fr

3. Titres individuels départementaux.

3.1. Les titres disputés :

Les titres disputés sont :

- Simples messieurs, simples dames.
- Simples garçons -18 ans, simples filles moins de 18 ans.
- Simples garçons -15 ans, simples filles – 15ans.
- Simples garçons -13 ans, simples filles-13 ans.
- Simples garçons -11 ans, simples filles -11 ans.
- Simples garçons -9 ans, simples filles – 9 ans.

Ainsi que les doubles :

- Doubles messieurs,
- Doubles dames,
- Doubles -15 ans, ces derniers pourront être mixtes.

3.2. Conditions de participation :

- Tous les joueurs et joueuses du département peuvent être qualifiés. La participation est gratuite pour les joueurs et les joueuses ayant participé au critérium fédéral.
- Les autres joueurs et joueuses doivent payer une participation de 8 euros.
- Les étrangers sont acceptés dans toutes les catégories.
- Un joueur ou une joueuse ne peut prétendre à être qualifié que dans sa catégorie d'âge, dans les tableaux Messieurs ou Dames, ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure si toutefois il a participé à un tour de critérium fédéral au niveau supérieur.
- Les doubles sont ouverts à tous les joueurs.

3.3. Déroulement des seniors Messieurs :

- Dans la catégorie séniors messieurs, avec les 24 meilleurs aux points acquis sur l'ensemble du critérium, seront qualifiés les 24 meilleurs classés aux points licences. Il y aura donc 48 joueurs répartis en 16 poules de 3 avec 2 qualifiés par poule. Ensuite tableau avec élimination directe.
- Les autres catégories ne pourront prétendre être directement dans les 24 meilleurs du tableau Messieurs de la journée des titres que s'ils ont obtenu sur l'ensemble des tours du critérium pour la saison des points « C ». Une Wild-Card pourra être attribuée par la commission technique départementale pour la qualification d'un jeune méritant qui n'aurait pas obtenu des points « C ».

3.4. Formule de la compétition :

- Dans les catégories de simples, si le nombre de participants est supérieur à 6, la compétition se déroulera par poules de trois joueurs ou joueuses et éventuellement de quatre joueurs ou joueuses avec deux qualifiés par poules pour un tableau final par élimination directe. Si le nombre de participants est inférieur ou égal à 6, la compétition de déroulera en une poule unique.
- Dans les catégories de doubles, tableau à élimination directe.
- Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Responsable :

M. ESCUDIER Dominique

Téléphone : 05.63.61.82.86

Courriel : dominiquescudier@free.fr

4. Titre par classement

4.1. *Condition de participation :*

- Les titres par classements sont ouverts à tous les joueurs et joueuses (**sauf les poussins**) du comité départemental ayant moins de 1250 points classement pour les dames et moins de 1600 points pour les messieurs. La participation est gratuite pour les joueurs et les joueuses ayant participé au critérium. Les autres participants devront s'acquitter d'un droit d'engagement de 8 euros.

4.2. *Formule de la compétition :*

- Si le nombre de participant est supérieur ou égal à 6, la compétition se déroulera par poule de trois joueurs. Suivi d'un tableau par classements intégrales. Si le nombre de participant est inférieur à 6 la compétition se déroulera en une poule unique. Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

4.3. *Titres disputés :*

En Dames :

- F5 entre 500 et 599 points.
- F7 entre 600 et 799 points.
- F9 entre 800 et 999 points.
- F12 entre 1000 et 1299 points.

En Messieurs :

- H8 entre 500 et 899 points
- H10 entre 900 et 1099 points.
- H12 entre 1100 et 1299 points.
- H15 entre 1300 et 1599 points ;

En outre, un tableau H6 est réservé aux joueurs et joueuses classés 5 ou 6, licence traditionnelle uniquement.

Ce tableau n'étant pas qualificatif pour les finales régionales ou nationales, les joueurs classés 5 ou 6 auront le choix de s'inscrire dans le tableau H6 ou dans le tableau H9.

Certains titres pourraient ne pas être disputés notamment si le nombre de participants est insuffisant.

4.4. *Cas particulier des féminines :*

Même si les tableaux féminins ne sont pas disputés, elles doivent s'inscrire à cette compétition pour participer à la journée régionale.

Responsable:

M. ESCUDIER Dominique

Téléphone : 05.63.61.82.86

Courriel : dominiqescudier@free.fr

5. Critérium fédéral :

5.1. Seniors Messieurs

5.1.1. Condition de participation :

- Pour participer au critérium les joueurs doivent s'inscrire auprès du responsable **de leur association.**
- **Lui seul inscrit les joueurs de son association auprès du responsable du Critérium Fédéral.**
- Pour pouvoir prétendre jouer le premier tour au niveau national les inscriptions doivent être reçus avant le 10 septembre, au niveau régional avant le 20 septembre.
- Un joueur pourra s'inscrire à tout moment mais pour participer à un tour, l'inscription devra être arrivée 10 jours avant la date de ce tour.
- L'inscription sera gratuite si le joueur s'engage à participer à au moins deux tours. Un joueur qui sauf pour des raisons majeures ne participerait qu'à un seul tour devra s'acquitter d'une participation de 16 euros. Celui qui bien qu'inscrit ne participerait, sans raison majeure, à aucun tour devra régler une somme de 25 euros. Ces sommes correspondent à la part fédérale de la saison **en cours.**

5.1.2. Constitution des divisions pour le premier tour : Messieurs

5.1.2.1. **La départementale 1 :** Elle est constituée pour le premier tour de 16 joueurs. Elle ne pourra pas dépasser en cours de saison, suite à l'inscription de nouveaux joueurs le nombre de 24. La liste pour le premier tour est formée de descendants de R2, des dix messieurs inscrits au critérium et ayant obtenu la saison précédente le plus de points au critérium et non inscrits sur les listes régionales, des joueurs ayant terminé dans les trois premiers du dernier tour de l'année passée au niveau inférieur, complétée à 16 par les autres inscrits dans l'ordre de leurs points classements sur la licence.

5.1.2.2. **La départementale 2 :** Elle est constituée pour le premier tour de 16 joueurs. Elle ne pourra pas dépasser en cours de saison suite à l'inscription de nouveaux joueurs le nombre de 24. La liste pour le premier tour est formée des dix seniors messieurs inscrits au critérium et ayant obtenu la saison précédente le plus de points au critérium et non inscrits sur la liste de départementale 1, des joueurs ayant terminé dans les 3 premiers du dernier tour de D3, complétée à 16 par les autres inscrits dans l'ordre de leurs points classements sur la licence.

5.1.2.3. **La départementale 3 :** Elle sera constituée des inscrits restants.

5.1.3. Inscription en cours de saison :

- Les joueurs classés 12 et plus seront ajoutés à la liste de D1 si celle-ci n'est pas à 24 et s'il n'y a pas dans les divisions inférieures de joueurs ayant plus de points classement qu'eux.
- Les joueurs classés 9 et plus s'ils ne sont pas incorporés en D1, seront ajoutés à la liste de D2 si cette liste n'est pas à 24 et s'il n'y a pas dans les divisions inférieures des joueurs ayant plus de points classement qu'eux.
- Dans le cas de l'existence d'une D4, les joueurs classés 7 et plus, s'ils ne sont pas incorporés en D1 ou D2, seront ajoutés à la liste de D3 si cette liste n'est pas à 24 et s'il n'y a pas en D4 des joueurs ayant plus de points classement qu'eux.

5.1.4. Confirmation de participation et forfait :

- Pour participer à un tour, les joueurs doivent confirmer leur participation au plus tard avant le mercredi de la compétition.
- Après confirmation, tout joueur qui ne pourrait pas participer au dit tour, devra prévenir le plus tôt possible le responsable départemental. Un justificatif sera exigé dans les 72 heures.
- Après confirmation, tout joueur qui ne se présenterait pas à ce dit tour sans avoir prévenu ou sans avoir fourni le justificatif demandé 72 heures après la date du tour aura une amende de **15 euros** et sera rétrogradé en division inférieure.

5.1.5. Montées et descentes après chaque tour :

- A l'issue de chaque tour, le premier et le second de D1 accèdent à la R2 Messieurs. Il pourra refuser une fois dans la saison. La montée sera alors proposée au troisième.
- **Les joueurs qui n'ont pas participé à un tour en n'ayant pas confirmé se maintiennent dans la division** ainsi que les joueurs excusés (Article 4 b).
- Le nombre de montées de Départementale 2 est de trois.
- Un joueur de départementale 2 pourra refuser une fois par saison sa montée en Départementale 1. La montée sera alors proposée au joueur classé 4ème.

5.1.6. Déroulement de la compétition dans les deux divisions départementales :

- Chaque tour se déroule sous forme d'un premier tour par poules suivi par un tableau à classement intégral.
- S'il y a moins de 7 joueurs, poule unique. Les parties se disputent en 5 manches.

5.1.7. Attribution de points :

- A l'issue de chaque tour, chaque joueur ayant participé au dit-tour marque un nombre de points défini par les règlements fédéraux à l'annexe 1 du titre III. Un classement est établi en fin de saison par addition des points obtenus par chaque joueur à chaque tour.

5.2. Autres catégories

5.2.1. Condition de participation :

- Pour participer au critérium, les joueurs et joueuses doivent s'inscrire auprès du responsable **de leur association.**
- **Lui seul inscrit les joueurs et joueuses de son association auprès du responsable du Critérium Fédéral.**
- Les joueurs et les joueuses peuvent s'inscrire jusqu'au vendredi qui précède le premier tour. Cependant s'ils veulent pouvoir participer au premier tour au niveau national, l'inscription doit parvenir au secrétariat de la Ligue avant le 10 septembre et, pour pouvoir participer au premier tour au niveau régional, avant le 20 septembre.
- Un joueur qui s'inscrit après le vendredi qui précède le premier tour ne pourra participer pour sa première journée qu'en dernière division départementale.

5.2.2. Forfait lors d'un tour :

- Tout joueur ou joueuse qui ne peut pas participer à un tour départemental doit en informer le responsable départemental au plus tard le mercredi qui précède la date de la compétition.
- En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après le vendredi, il (elle) devra informer dans la mesure du possible, directement le juge arbitre et transmettra un justificatif ou tout au moins expliquer les raisons de son absence au responsable du critérium en demandant éventuellement son maintien au critérium dans les huit jours qui suivent la compétition. Le Comité départemental pourra selon le cas lui appliquer en totalité ou en partie les sanctions prévues pour absence non excusée (voir ci-dessous).
- Dans tous les autres cas, le forfait sera considéré comme non excusé et le joueur ou la joueuse sera sanctionné par une amende fixée en début de la saison **{15 euros pour toutes les catégories}**

5.2.3. *Organisation sportive :*

- Les catégories disputées au niveau départemental sont pour les masculins les mêmes qu'au niveau régional ; toutefois, si dans une catégorie, le nombre de joueurs devant participer au niveau départemental est inférieur ou égal à trois, les joueurs de cette catégorie seront amenés à participer dans la catégorie d'âge supérieure. Un classement sera établi entre ces joueurs (de la catégorie supprimée) entre eux et un autre pour les joueurs de la catégorie dans laquelle ils ont joué en ne tenant compte que des joueurs appartenant à la dite catégorie. Les joueurs ayant obtenu la première place de ces classements accèdent à la catégorie régionale.
- L'échelon départemental comprend une **ou plusieurs** divisions.
- Le nombre de descentes dans chaque division dépend du nombre de montées et du nombre de descentes des divisions supérieures.
- Dans toutes les catégories, il n'y a qu'une seule montée en régionale. Pour les descentes, tout dépend du niveau supérieur.
- Les divisions à 6 joueurs ou moins se disputent en une seule poule ; les divisions de 7 à 12 joueurs en deux poules suivies de parties de classement.

5.2.4. *Participation des féminines :*

- Comme il n'y a pas de divisions féminines organisées au niveau départemental, les féminines auront le choix de jouer en division régionale féminine ou au niveau départemental avec les garçons de leur âge. Une féminine ayant choisi de jouer au niveau départemental pourra à tout moment choisir de jouer au niveau régional ; il suffira d'en faire la demande au moins quinze jours avant le tour choisi au responsable départemental qui préviendra le responsable régional.

5.2.5. *Organisation des tours*

- Les seniors jouent le Samedi après midi à partir de 14 h 30.
- Les catégories jeunes joueront le Dimanche matin ou samedi matin à partir de 9 heures.

Responsable du critérium départemental :

M. ESCUDIER Dominique

Téléphone : 05.63.61.82.86

Courriel : dominiquescudier@free.fr

6. Coupe Jeunes

6.1. Définition

- C'est une compétition par équipe de 2, réservée aux poussins benjamins, minimes, garçons et filles ayant une licence traditionnelle.

6.2. Formule de la compétition:

- les rencontres se disputent par équipes de 2 joueurs.
- la compétition comporte trois tableaux : Minimes, Benjamins et Poussins. Si le nombre de participants de certains tableaux est jugé insuffisant, ces tableaux peuvent être supprimés.
- la mixité est autorisée.

6.3. Déroulement de la compétition :

- Les 2 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B les 2 joueurs de l'autre équipe par X, Y.
- Les meilleurs joueurs des deux équipes doivent être placés en A ou X afin de s'affronter lors de la première partie. L'ordre des parties est AX – BY – DOUBLE
- Les rencontres se déroulent au score acquis (Les rencontres sont arrêtées dès qu'une équipe a gagné deux parties) sur une seule table au meilleur des 5 manches.
- Dans chaque tableau, la compétition se déroule sous forme d'une poule pour cinq ou moins de cinq équipes ou par tableau à élimination directe avec classement intégral s'il y a plus de cinq équipes.

Responsable Coupe jeune :

M. FITOUSSI Alain

Téléphone : 06 86 76 25 05

Courriel : alain.fitoussi3@wanadoo.fr

7. Défis Ping 81

7.1. *Préambule*

- Les défis'ping sont des regroupements de découverte destinés aux jeunes débutants de moins de 15 ans.
- Ils ont pour but de faire des échanges dans une ambiance conviviale entre joueurs débutants des clubs du département tout en les initiant à la compétition.
- Ils se déroulent en deux phases : une phase 1 de brassage et une phase 2 de « compétition »

7.2. *Organisation*

- Chaque journée nécessite en principe 12 tables de jeu et autant de tables d'arbitrage plus des chaises pour les arbitres mais aussi pour certains joueurs qui seront au repos.
- Le nombre exact de tables de jeu, de tables d'arbitrage et de chaises de repos pour les joueurs est fonction du nombre de joueurs et donné, ainsi que le numérotage des tables de jeu, des tables d'arbitrage et des chaises de repos éventuelles, en **annexe 1** pour une salle de 12 tables et en **annexe 2** pour une salle de 16 tables.
- Les numéros sont de deux couleurs en principe rouge et noir, certains numéros peuvent ne pas être utilisés. Les tables de jeux ont deux numéros un rouge et un noir, les tables d'arbitrage ont un numéro rouge et les chaises de repos un numéro noir.
- Sur les documents en **annexe 1** et **annexe 2** les tables d'arbitrage sont en bleu clair et les chaises de repos en jaune clair.
- Dans les cas où la salle présente plusieurs travées de jeu le numérotage doit se faire « en serpent ».
- Après une phase de brassage, une pause de 15 minutes sera proposée aux joueurs pour le « goûter ».
- Si le nombre de joueurs est trop important, ils seront répartis en deux séries égales (à un joueur près si le nombre de participant est impair).

7.3. *Règlement*

Article 1 : Chaque défi est ouvert aux jeunes de moins de 15 ans au premier janvier de la saison en cours, ayant une licence promotionnelle, traditionnelle ou un pass-tournoi et au plus 500 points classement **au début de la saison ou pour la phase en cours**

Article 2 : Le Comité Départemental organisera trois journées par saison.

Article 3 : Les inscriptions pourront être prises sur place le jour des défis jusqu'à 9h15, les défis commençant à 9h30.

Article 4 : Chaque journée sera organisée en deux phases. La durée de chaque phase est prévue en **annexe 3**.

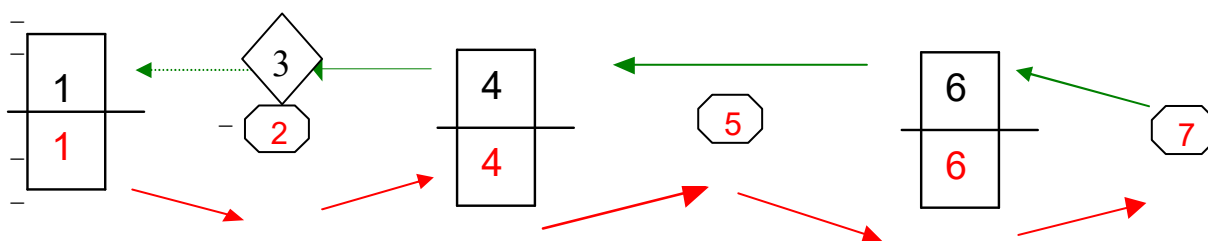
Article 5 : Au début de la première phase, les joueurs sont placés de la façon suivante :

- Les poussins sur les places (tables et chaises) correspondant aux les plus petits numéros, les benjamins puis les minimes aux places suivantes et enfin les cadets sur les places correspondant aux plus forts numéros.
- Dans chaque catégorie d'âge :
- Pour la première journée, les joueurs seront placés au hasard.
- Pour les journées suivantes dans l'ordre inverse des points obtenus au dernier tour auquel ils ont participé. Celui ayant le plus de points à la position correspondant au numéro le plus faible et celui ayant le moins de points au numéro le plus élevé. Les joueurs participant pour la première fois sont considérés comme ayant 0 point pour ce placement. En cas d'égalité de points les joueurs sont départagés au hasard.

Article 6 : la première phase est constituée de séquences de 3 à 5 mn (~~durée indiquée en annexe 1 ou 2~~).

A l'issue de chaque séquence :

- Les joueurs gagnants « montent » à la place (table de jeu ou d'arbitrage) correspondant au numéro rouge supérieur à la place qu'ils occupaient, le plus petit sauf s'il n'y a pas de numéro supérieur auquel cas il reste à sa place.
 - Les arbitres « montent » à la place correspondant au numéro rouge supérieur à leur place, le plus petit s'il n'y a pas de numéro supérieur plus petit, il « descend » jouer sur la table qu'il vient d'arbitrer.
 - Les perdants, « descendent » à la place (table de jeu ou chaise de repos) correspondant au numéro noir inférieur à la place qu'ils occupaient le plus grand.
 - Les joueurs au repos « descendent » à la place (table de jeu) correspondant au numéro noir inférieur à la place qu'ils occupaient le plus grand.
 - Le perdant de la table 1 reste à la table.
- Le schéma ci-dessous pour trois tables de jeu (n°1, 4, 6) trois tables d'arbitrage (2, 5, 7) et une chaise de repos(3) indique le procédé.



- **Article 7** : Au début de la deuxième phase, les joueurs prendront la place qu'ils avaient à la fin de la phase de brassage.
- **Article 8** : Pendant la phase 2, en fonction du nombre de participants, les joueurs sont répartis en groupes de six à seize joueurs ~~comme l'indique l'annexe 3. Les groupes sont disposés suivant l'annexe 1 ou 2~~ ; les joueurs d'un même groupe se rencontreront en plusieurs séquences dont la ~~durée est de trois à cinq minutes~~.
- **Article 9** : Après chaque séquence, les joueurs « tournent » en restant sur les tables attribuées au groupe dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ~~suivant le schéma indiqué en annexe 1 ou 2~~ et indiquent sur la feuille qui leur a été donnée le nombre de points qu'ils viennent de marquer au cours de cette séquence.
- **Article 10** : A la fin de la phase on fera pour chaque joueur le total des points marqués à chaque séquence et s'il y a plusieurs groupes en phase 2, on y ajoutera 50 points pour les joueurs du groupe 2, 100 points pour les joueurs du groupe 3 ... les groupes étant numérotés en partant de la table 1. Le premier groupe étant celui qui joue sur la table 1.
- **Article 11** : Des récompenses seront données aux meilleurs de chaque catégorie à chacune des journées, le meilleur étant celui qui aura le plus fort total de point lors de la phase 2.
- Un ~~mémo est disponible pour le responsable de l'organisation sur le site du Comité départemental. Il précise certains points dont le plan de montage de la salle en fonction du nombre de participants, le nombre de groupes pour la deuxième phase, la durée de chaque séquence.~~
- ~~Article 12 : Un droit de participation sera exigé pour l'ensemble de la saison ; il est fixé par le Comité directeur.~~

Responsable Journée défis'ping

M. FAUCH Jean-Claude

Téléphone : 06 70 82 69 56

Courriel : jcfauch@orange.fr

8. Tournois benjamins - poussins

8.1. Conditions de participation

Cette compétition est ouverte aux benjamins, benjamines, poussins et poussines ayant une licence FFTT traditionnelle ou loisir.

8.2. Tableau

A chaque journée, elle comporte quatre tableaux :

- Benjamins et benjamines licence TRADITIONELLE
- Benjamins et benjamines licence PROMO
- Poussins et poussines licence TRADITIONELLE
- Poussins et poussines licence PROMO

Dans le cas où le nombre de participants dans un tableau serait jugé insuffisant, le nombre de tableaux pourrait être réduit.

8.3. Déroulement

- Les parties se déroulent en cinq manches.
- Dans chaque catégorie :
- Si le nombre de participants est de six ou moins de six, la compétition se déroule en une seule poule.
- Si le nombre de participant est supérieur à six, la compétition se déroule par poules de trois ou quatre joueurs, suivies d'un tableau par élimination directe avec classement intégral.

Responsable Tournois jeune :

M. FITOUSSI Alain

Téléphone : 06 86 76 25 05

Courriel : alain.fitoussi3@wanadoo.fr

9. Journée des vétérans

9.1. Conditions de participation :

- Avoir plus de 40 ans au premier janvier de la saison en cours, avoir suivant les tableaux une licence promotionnelle ou traditionnelle avec un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table en compétition en cours de validité. Tous les tableaux sont mixtes. Un droit de participation est demandé ; il est fixé au début de chaque saison par le Comité Directeur (pour la saison 2016-2017, 8 euros pour la journée et 5 euros pour une demi-journée).

9.2. Tableau et épreuves disputées :

9.2.1. De 9 heures à 12 heures :

- Coupe nationale par équipes catégorie A réservée aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Coupe nationale par équipes catégorie B réservée aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Coupe nationale par équipes catégorie C réservée aux joueurs ayant une licence traditionnelle et plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableau de double ouvert aux joueurs ayant une licence traditionnelle ou promotionnelle et ne participant pas à la coupe des vétérans. La somme des points classement des deux joueurs doit être inférieure à 1500.

9.2.2. De 15 heures à 19 heures :

- Tableaux de Simples Catégorie V1, réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
Tableaux de Simples Catégorie V2 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples Catégorie V3 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples Catégorie V4 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 70 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples Catégorie V5 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples réservés aux joueurs et joueuses de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours ayant une licence traditionnelle ou promotionnelle, classés 5 ou 6 au dernier classement publiés et ne pas participer aux tableaux V1, V2, V3 ou V4, V5.
- Tableaux féminins réservés aux joueuses de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours ayant une licence traditionnelle ou promotionnelle. Suivant le nombre de participantes elles pourront être autorisées ou non à participer au tableau de leur catégorie d'âge (V1, V2, V3, V4 ou V5) ou loisir

9.3. Déroulement de la coupe vétérans catégories A, B et C :

9.3.1. Les règlements nationaux sont appliqués dans leur intégralité.

9.3.2. Elle est qualificative pour l'échelon régional.

9.3.3. Dans chaque tableau, l'épreuve se déroulera par tableau à élimination directe avec classement intégral. Cependant si un tableau n'avait que trois équipes l'épreuve se déroulera alors sous forme d'une poule unique. S'il n'y avait que 5 ou 9 équipes participantes dans un des trois tableaux, l'épreuve se déroulerait en utilisant les tableaux en annexe afin que chaque équipe puisse disputer au moins deux rencontres.

9.4. Déroulement du double et des six tableaux de simples :

Dans chacun des tableaux :

- 9.4.1.** Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule.
- 9.4.2.** Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement officiel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal, les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.
- 9.4.3.** Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule 2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n **dans le demi-tableau opposé au premier de leur poule.**
- 9.4.4.** Le tableau de **consolante** sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3^{èmes} des poules puis en plaçant les quatrièmes de poule **dans le demi-tableau opposé au troisième de leur poule.**
- 9.4.5.** Les tableaux se dérouleront **en formule** classement intégral.

9.5. Nombre insuffisants de participants

- **En cas d'un nombre insuffisant de participants dans une catégorie, certaines catégories tant en simple que par équipes pourront être regroupées.**
- **Si le nombre d'équipes de doubles est faible notamment s'il est inférieur à cinq l'épreuve de double sera transformée en épreuve par équipe même formule que la coupe nationale**

Responsable Journée des Vétérans :

N. FAUCH Jean-Claude

Téléphone : 06 70 82 69 56

Courriel : jcfauch@orange.fr

10. Soirée promo-loisir

10.1. Préambule

- Les soirées promo-loisir se veulent essentiellement conviviales et sont destinées aux joueurs de plus de 15 ans qui souhaitent sortir de leur club pour rencontrer d'autres joueurs dans une ambiance loisir. Il n'y aura pas de points classement attribués pendant ces journées.

10.2. Organisation

- Les soirées promo-loisir sont de deux types : Tournoi handicap et relais par équipes.
- Les soirées débuteront à 19 h et se clôtureront par une collation.
- Il sera nécessaire au club organisateur d'installer 6 à 8 tables, de mettre à la disposition du comité une personne chargée du déroulement de la compétition et de prévoir la collation de fin de soirée.

10.3. Participation

- Les soirées promo-loisir sont réservées aux vétérans, seniors et juniors ayant une licence promotionnelle ou traditionnelle ou un pass-tournoi avec sur leur licence au plus 699 points classement.
- Pour chaque journée, une inscription préalable sur le site ou par mail au moins deux jours avant la journée est souhaitable afin de prévoir la logistique à mettre en place ; des inscriptions supplémentaires mais en nombre limité pourront être acceptées jusqu'au début de la soirée.
- Un droit d'inscription, fixé par le Comité départemental au début de la saison, sera exigé.

10.4. Règlement tournois handicap

10.4.1. Déroulement du tournoi

- Le tournoi aura lieu par poules de trois ou quatre joueurs suivies d'un tableau par classement intégral.
- Les parties se disputeront en cinq manches de 11 points ; cependant dans les cas d'un nombre trop important de joueurs, certaines parties pourront se disputer en trois manches.
- Il y aura changement de serveur lorsque la somme des points marqués depuis le début de la manche par les deux joueurs sera un nombre pair.

10.4.2. Calcul du handicap

Les joueurs classés 5 entre eux et 6 entre eux débuteront chaque manche à 0-0.

Lorsque une partie opposera un joueur classé 6 à un joueur classé 5, le joueur classé 5 débutera la manche avec

- 1 point si la différence des points entre les deux joueurs est inférieure à 50 points,
- 2 points si la différence des points entre les deux joueurs est comprise entre 49 et 100 points,
- 3 points si la différence des points entre les deux joueurs est comprise entre 99 et 150 points,
- 4 points si la différence des points entre les deux joueurs est supérieure à 150 points.

10.4.3. Récompenses

Les trois premiers joueurs recevront une médaille.

10.5. Règlement des relais

10.5.1. Composition des équipes

- Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs et la somme des classements des deux meilleurs joueurs doit être inférieure à 1200 points.
- Les engagements pourront être reçus par équipe complète ou individuellement ; dans ce cas, les équipes seront composées par tirage au sort.
- Les joueurs de chaque équipe seront désignés par les lettres A, B et éventuellement C pour une équipe et par X, Y et éventuellement Z pour l'autre.

10.5.2. Déroulement des rencontres

- Les équipes se rencontrent sur une table en plusieurs relais correspondants à une manche de 11 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart à la fin de la manche. Le dernier relais pourra ne pas atteindre les 11 points.
- L'équipe est déclarée vainqueur de la rencontre dès qu'elle obtient 44 points (ou 55 points dans le cas d'un nombre faible d'équipes engagées, ce choix étant laissé au juge arbitre avant le début de la journée).
- Il n'est pas autorisé de périodes d'échauffement entre les relais.
- Les temps morts ne sont pas autorisés.

10.5.3. Ordre des relais

- Equipe de deux joueurs contre une équipe de deux joueurs : A-X, B-Y, double AB-XY, A-Y, B-X, double AB-XY ; A-Y, B-X, double AB-XY, A-X, B-Y
- Equipe de deux joueurs contre une équipe de trois joueurs : A-X, B-Y, double AB-XZ, A-Z, B-X, double AB-YZ, A-Y, B-Z, double AB-XY, A-X, B-Y
- Equipe de trois joueurs contre une équipe de deux joueurs : A-X, B-Y, double AC-XY, C-Y, B-X, double BC-XY, A-Y, C-X, double AB-XY, C-X, B-Y
- Equipe de trois joueurs contre une équipe de trois joueurs : A-X, B-Y, double AC-XZ, C-Z, B-X, double BC-YZ, A-Y, C-Z, double AB-XY, C-X, B-Y

10.5.4. Récompenses

- Les joueurs des trois premières équipes recevront une médaille

Responsable Soirée Promo-Loisir :

M. FAUCH Jean-Claude

Téléphone : 06 70 82 69 56

Courriel : jcfauch@orange.fr

11. Annexes

11.1. Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule :

- Le nombre de divisions, le nombre de poules et le nombre d'équipes par poule est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Si moins de 28 équipes :

Nombre d'équipes inscrites	Moins de 9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
D 1	1	1 de 6	1 de 6	1 de 6	1 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 8	1 de 8	1 de 7	1 de 8	1 de 7
D 2		1 de 3	1 de 4	1 de 5	1 de 6	1 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 8	2 de 5	2 de 5	2 de 6
Nombre d'équipes inscrites	20	21	22	23	24	25	26	27				
D1	1 de 8	1 de 7	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8				
D2	2 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 8	1 de 8	1 de 7	1 de 8	1 de 8				
D3	2 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 7	1 de 8	2 de 5	2 de 5	1 de 5 et 1 de 6				

Si de 28 à 40 équipes

	Phase Précédente en D2	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
D 1		1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8
D2	1 poule de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	2 poules de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	2 poules de 6	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	2 poules de 7	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	2 poules de 8	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8
D 3	1 poule de 8	2 de 6	1 de 6 1 de 7	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	2 poules de 5	2 de 5	1 de 5 1 de 6	2 de 6	1 de 7 1 de 6	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	2 poules de 6	2 de 5	1 de 5 1 de 6	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 6	1 de 6 1 de 7	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	2 poules de 7	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 6	1 de 7 1 de 6	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	2 poules de 8	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 6	1 de 7 1 de 6	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8

- S'il y a plus de 40 équipes, la D1 sera formée par une poule de 8 équipes, la D2 par deux poules de 8, les autres équipes seront réparties dans autant de poules de D3 que nécessaires.
- Lorsque, lors d'une phase, une poule compte 4 (ou moins de quatre équipes), le championnat est disputé par rencontres aller-retour.
-

11.2. Annexes Défis Ping 81 :

- Les annexes 1 et 2 sont disponibles en téléchargement sur le site du comité : <http://www.cd81tennisdetable.fr/competitions/defis-ping>